



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

N° 9/51

Objet : Décision modificative n°1 – Budget Ville 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Maire.

Présents

Pascal DOLL, Maire.

Joël DELCAMBRE, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Mathieu DOMAN, Nektar BALIAN, Christophe ALTOUNIAN, Isabelle GOURDON, Tony FIDAN, Yveline MASSON, Adjoints au Maire.

Sarah MOINE, Conseillère départementale.

Romuald SERVA, Adrien DA COSTA, Conseillers municipaux délégués.

Claudine OCCHIPINTI, Alain DURAND, Nathalie BALIKDJIAN, Christophe MARTIN, Rose-Marie ABOUSEFIAN, Christophe PIEGZA, Stéphane POUVESLE, Khadija BLONDEL, Laurent COKGUL, Isabelle BOURSIER, Conseillers municipaux.

Absents :

Saïd TOUFIQ, Romain CARTIER

Absents excusés avec pouvoir :

Jérôme BERTIN	a donné pouvoir à	Mathieu DOMAN
Sophie LEBON	a donné pouvoir à	Claude FERNANDEZ-VELIZ
Annie COHADIER	a donné pouvoir à	Joël DELCAMBRE
Sylvie GUINEMER	a donné pouvoir à	Christophe ALTOUNIAN
Isabelle CARON	a donné pouvoir à	Khadija BLONDEL
Anthony VASCONCELOS	a donné pouvoir à	Adrien DA COSTA
Beyhan CANI	a donné pouvoir à	Tony FIDAN
Arnaud BERNIERE	a donné pouvoir à	Laurent COKGUL
Rita AYDIN	a donné pouvoir à	Nektar BALIAN

Secrétaire de séance : Rose-Marie ABOUSEFIAN

Où le rapport de Madame Yveline MASSON, Adjointe au Maire, déléguée aux finances et aux marchés publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 13/73 en date du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024,

Vu a délibération n° 7/35 en date du 24 juin 2024 approuvant le budget supplémentaire 2024,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget de la ville, pour permettre l'intégration de frais d'études réalisés entre 1998 à 2008,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

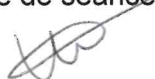
À l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°1 au budget 2024 de la ville, comme suit :

INVESTISSEMENT						
Chapitre	Nature	Libellé	Crédits ouverts au BP	Dépenses	Recettes	Nouvelles valeurs
041	21312	Bâtiments Scolaires	0,00	443 554,65		443 554,65
041	21314	Bâtiments Culturels et Sportifs	0,00	31 832,74		31 832,74
041	21316	Équipements du cimetière	0,00	1 500,00		1 500,00
041	21318	Autres bâtiments publics	90 000,00	311 270,25		401 270,25
041	2152	Installations de voirie	25 000,00	-9 914,80		15 085,20
041	21533	Réseaux câblés	0,00	3 833,40		3 833,40
041	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	15 000,00	-3 221,58		11 778,42
041	2031	Frais d'études	130 000,00		778 854,66	908 854,66
Total				778 854,66	778 854,66	

Pour extrait certifié conforme.

Rose-Marie ABOUSEFIAN
Secrétaire de séance



Pascal DOLL
Maire




Délibération certifiée exécutoire
conformément aux dispositions des
articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code
Général des Collectivités Territoriales